

L'apprentissage avec l'Institut des Métiers de l'Artisanat : le choix de la réussite.

DES MÉTIERS APPRÉCIÉS DE TOUS

Indispensables au quotidien, les artisans vous accompagnent dans les aspects de la vie courante. Utiles, concrets, proches des gens, les métiers de l'artisanat sont aussi gratifiants que porteurs d'avenir.

UN ACCÈS FACILITÉ À L'EMPLOI

À l'heure où le marché de l'emploi et surtout de l'emploi des jeunes est particulièrement difficile, l'apprentissage est une voie privilégiée pour acquérir une qualification reconnue et faciliter l'accès au premier emploi (l'IMA propose 30 diplômes d'État du CAP au BTS).

DES FORMATIONS ADAPTÉES ET PERFORMANTES

Ces formations professionnelles gratuites et rémunérées séduisent de plus en plus de jeunes chaque année.

Centre de Formation d'Apprentis (CFA) agréé par l'État, l'IMA 95 accueille les jeunes de 15 ans qui ont signé un contrat d'apprentissage avec une entreprise pour l'un des 10 métiers enseignés à l'institut. Les cours proposés sont aussi bien théoriques que pratiques, et comprennent également les matières d'enseignement général, telles que le français, les maths, les langues vivantes ou le sport.

Il est également possible d'opter dès 15 ans pour un dispositif d'initiation aux métiers en alternance (DIMA) pour découvrir un métier durant un an tout en gardant son statut de collégien.

CHOISISSEZ UN MÉTIER D'AVENIR AVEC L'IMA 95

À proximité de chez vous, l'IMA propose 10 formations professionnelles sur 4 secteurs d'activité :

ALIMENTAIRE

- BOULANGER
- PÂTISSIER
- CUISINIER
- SERVEUR en salle

AUTOMOBILE

- MÉCANICIEN
- CARROSSIER
- PEINTRE en carrosserie

SOINS À LA PERSONNE

- COIFFEUR
- ESTHÉTICIENNE

COMMERCE

- VENDEUR alimentaire
- VENDEUR équipement courant

80% de réussite aux examens

9/10 des apprentis franciliens occupent un emploi à temps plein 7 mois après leur sortie.

Un accompagnement personnalisé



IMA EAUBONNE

18, rue des Bouquinvilles
95600 EAUBONNE

DÉVELOPPEMENT DE L'APPRENTISSAGE

9h/16h30 - 01 34 27 44 88
peyrat@cma95.fr



IMA CERGY

1, Avenue du Parc
95015 CERGY-PONTOISE Cedex

DÉVELOPPEMENT DE L'APPRENTISSAGE

9h/16h30 - 01 34 35 80 36
franco@cma95.fr



IMA VILLIERS-LE-BEL

43 avenue Pierre Sénard
95400 Villiers-Le-Bel

DÉVELOPPEMENT DE L'APPRENTISSAGE

9h/16h30
01 34 29 46 76 ou 01 34 29 46 73
rocha@cma95.fr - coplot@cma95.fr

CONSEIL BUREAU DU DÉVELOPPEMENT DE L'APPRENTISSAGE

Nos conseillers du conseil sont à votre disposition pour toute information, recherche de formation, recherche d'entreprise d'accueil ou recherche d'apprentis pour les entreprises souhaitant devenir « maître d'apprentissage ». Ils sont plus particulièrement chargés de la promotion des métiers et de la formation en alternance, de l'information des publics concernés sur les métiers, de l'emploi et de l'orientation des candidats.

ACCOMPAGNEMENT LE SERVICE APPRENTISSAGE,

ouvert du lundi au vendredi avec ou sans rendez-vous, est chargé de l'instruction et de l'enregistrement du contrat d'apprentissage ou du projet de contrat. Il assure également l'accueil, l'information et le suivi des jeunes, des parents et des chefs d'entreprise sur les modalités du contrat, apporte une aide juridique sur la réglementation de l'apprentissage, aide à la rédaction et l'édition des contrats. Il fournit également une assistance au calcul de la taxe d'apprentissage, dont il assure la collecte.

www.ima95.fr



L'apprentissage, une idée d'avenir



Bienvenue à l'IMA !

Devenir apprenti à l'IMA

Accueillir un apprenti avec l'IMA

Premier formateur en alternance du département du Val-d'Oise, l'Institut des Métiers de l'Artisanat vous accueille sur trois sites différents et complémentaires à Cergy, Eaubonne et Villiers-le-Bel.

L'IMA CERGY

Ouvert en 2001, dans le cadre superbe du parc de la Préfecture, l'IMA Cergy dispense des formations en cuisine et en restauration (service en salle). Trois classes d'apprentis sont accueillies simultanément dans les locaux de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Val-d'Oise, avec un équipement professionnel de premier ordre (four à vapeur, pianos de cuisson professionnels, plaques à induction) et un restaurant pédagogique, le « Côté Parc », fort apprécié des apprentis autant que des convives qui ont la chance d'y venir déjeuner chaque jour.

L'IMA EAUBONNE

Implanté au cœur d'un quartier résidentiel à proximité de la gare d'Ermont-Eaubonne, l'IMA Eaubonne propose des formations en coiffure, en esthétique et en vente. Trois salles de travaux pratiques de coiffure et d'esthétique, un self et de vastes locaux pédagogiques y accueillent chaque année environ 750 apprentis et DIMA dans une ambiance aussi dynamique que sympathique.

L'IMA VILLIERS-LE-BEL

Créé en 2003, l'IMA Villiers-le-Bel est considéré comme la vitrine de l'apprentissage du Val-d'Oise. Ses vastes locaux lumineux et parfaitement équipés se répartissent en quatre zones :

- **Le pôle alimentaire**, pour la cuisine, la restauration, (service en salle), la boulangerie, la pâtisserie.
- **Le pôle automobile** pour la mécanique automobile, la carrosserie et la peinture en carrosserie
- **Le pôle soins à la personne** pour la coiffure
- **Le pôle commerce** pour la vente de produits d'alimentation et produits d'équipements courants

Ouvert à tous à partir de l'âge de 15 ans (ou en fin de 3^{ème}), l'apprentissage permet de préparer un diplôme professionnel tout en commençant à exercer un métier au sein d'une entreprise.

TROIS ÉTAPES

- 1) Adresser une lettre de motivation et un CV aux entreprises dans lesquelles vous souhaitez devenir apprenti (demander conseil auprès de l'IMA).
- 2) Remplir un projet de contrat d'apprentissage (à retirer à l'IMA) dès que vous avez trouvé votre entreprise d'accueil et votre maître d'apprentissage.
- 3) Retourner le projet de contrat au service apprentissage de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Val d'Oise après l'avoir complété et signé.

UNE FORMATION EN ALTERNANCE

L'emploi du temps est organisé en alternance entre l'IMA et l'entreprise, par exemple, pour une année type en CAP Cuisine : 12 semaines à l'IMA, 35 semaines en entreprise et 5 semaines de congés payés.

UNE FORMATION RÉMUNÉRÉE

L'apprenti est un salarié. À ce titre, il perçoit une rémunération de la part de son entreprise d'accueil.

	1 ^{ère} année	2 ^{ème} année	3 ^{ème} année
Jusqu'à 17 ans	25% du SMIC	37% du SMIC	53% du SMIC
De 18 à 20 ans	41% du SMIC	49% du SMIC	65% du SMIC
21 ans et plus	53% du SMIC	61% du SMIC	78% du SMIC

LE DIMA, L'APPRENTISSAGE À L'ESSAI

Le Dispositif d'Initiation aux Métiers en Alternance permet aux jeunes à partir de 15 ans d'étudier en alternance à l'IMA et dans une entreprise ayant signé une convention de stage. Ce dispositif permet aux jeunes de découvrir des métiers mais également de préciser leur projet professionnel.

À la différence de l'apprentissage, le DIMA préserve son statut de collégien, avec l'intégralité des vacances scolaires, dimanche et jours fériés.

Former un apprenti est toujours un investissement gagnant pour une entreprise. Cela permet d'aider un jeune à entrer dans la vie active et à s'insérer socialement mais aussi le plus souvent à préparer dans les meilleures conditions de rentabilité un futur collaborateur qualifié.

COMMENT RECRUTER UN APPRENTI ?

Il suffit le plus souvent de répondre positivement aux candidatures spontanées que l'entreprise reçoit. Par ailleurs, les conseillers du Bureau de Développement de l'apprentissage de l'IMA sont à votre service pour vous aider à devenir entreprise d'accueil dans les meilleures conditions et à vous mettre en relation avec de futurs apprentis.

DES DÉMARCHES SIMPLES

Engager un apprenti revient à conclure un contrat de travail à durée déterminée. Le contrat d'apprentissage engage réciproquement une personne de l'entreprise (chef d'entreprise ou salarié) appelée "Maître d'Apprentissage" et l'apprenti.

Lors de l'enregistrement du premier contrat d'apprentissage, l'entreprise doit transmettre au service apprentissage une déclaration précisant l'effectif de l'entreprise, les titres, les diplômes préparés et son engagement à prendre toutes les mesures nécessaires pour mener à bien l'apprentissage du candidat recruté.

LES ENGAGEMENTS DE L'ENTREPRISE

L'entreprise d'accueil doit garantir :

- L'équipement de l'entreprise et les techniques utilisées
- Les conditions de travail et de sécurité
- Les compétences professionnelles et pédagogiques
- La moralité des personnes responsables de la formation

LES COMPENSATIONS FINANCIÈRES

L'entreprise est aidée de multiples manières :

- Exonération des cotisations patronales et salariales
- Indemnités compensatrices forfaitaires du Conseil Régional d'Île-de-France
- Crédits d'impôt annuels

Pour en savoir plus, contactez le service apprentissage de la CMA : 01 34 35 80 00

